

COMPAGNIE DES ALPES (CDA)

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 25 364 131 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann 75009 Paris
349 577 908 RCS Paris

Extrait du
Procès-verbal des décisions du Directeur général
du 19 septembre 2025

Paris, le 19 septembre 2025 - Plans n°1 bis et 2 bis - Attribution gratuite d'actions : Acquisition définitive anticipée d'actions gratuites en raison du décès d'un bénéficiaire, augmentation de capital par émission des actions définitivement acquises de façon anticipée et modification corrélative des statuts

[...]

b) Augmentation du capital social par émission de 60 actions nouvelles

En conséquence de ce qui précède, le Directeur général décide :

- d'émettre 60 actions nouvelles et d'augmenter ainsi le capital de 30 euros, ce qui aura pour effet de porter celui-ci de 25 364 131 euros à 25 364 161 euros, ce capital étant désormais divisé en 50 728 322 actions de même catégorie ;
- de libérer le montant des 60 actions nouvelles émises au nominal, soit un montant de 30 euros, par incorporation spéciale de réserves (poste « autres réserves ») ;
- de constater la réalisation de cette augmentation de capital ;
- de livrer, en date du 19 septembre 2025, les 60 actions ainsi émises à L'héritière du Bénéficiaire.

Il est précisé que le cours d'acquisition est le premier cours coté à la date d'acquisition définitive des actions, soit le cours d'ouverture du vendredi 19 septembre 2025 (c'est-à-dire 21,45 euros).

Il est précisé également que ces 60 actions nouvelles portent jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours (soit à compter du 1^{er} octobre 2024).

c) Modification corrélative de l'article 6 des statuts :

En conséquence de ce qui précède, le Directeur général décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« Article 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq-millions trois cent soixante-quatre mille cent soixante et un euros (25 364 161 €). Il est divisé en cinquante millions sept cent vingt-huit mille trois cent vingt-deux (50 728 322) actions entièrement libérées et de même catégorie. »

d) Pouvoirs à donner :

Le Directeur général confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes démarches afférentes à l'émission et au transfert des actions nouvelles à L'héritière du Bénéficiaire et notamment toutes les formalités légales découlant de l'ensemble des décisions prises ci-dessus.

Extrait certifié conforme

Le Directeur général
Dominique THILLAUD